



# LE CIRQUE EN FLANDRE

**Interprétation des chiffres**  
**Infographie le cirque en Flandre**



<b>1</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Interprétation des chiffres.....</b>	<b>3</b>
2.1	Général	3
2.2	Écoles de cirque	4
2.3	Formation continue	4
2.4	Formation pédagogique	5
2.5	Création	5
2.6	Organisations de festivals de cirque	6
2.7	Diffusion internationale	7
2.8	Tournée nomade	7
2.9	Projets de promotion	8
2.10	Centre du cirque	8
<b>3</b>	<b>Adéquation entre les volets de subventions.....</b>	<b>9</b>
3.1	Formation versus école de cirque	9
3.2	Formation versus création	9
3.3	Création versus festivals	9
3.4	Création versus diffusion internationale	10
3.5	Création versus tournée nomade	10
3.6	Le Centre du cirque versus les autres	10





## 2.2 ÉCOLES DE CIRQUE

Environ 10% de la subvention de fonctionnement du Centre du cirque sont directement attribués aux écoles de cirque. Il s'agit d'un soutien de base pour les écoles de cirques affiliées possédant une activité annuelle fixe et qui s'engagent dans le réseau éducatif du Centre du cirque. Le budget est attribué en fonction des heures de formation hebdomadaires.

Outre ces 10% de soutien de base pour l'activité pédagogique, le Centre du cirque met un vaste ensemble de moyens à disposition des écoles de cirque, tels qu'une offre de formations pour les animateurs, le soutien aux groupes de production issus des ateliers, l'organisation de rencontres ou des contacts avec les écoles supérieures. Les moyens financiers et humains utilisés à ces fins ne sont pas inclus dans les 10% cités.

Les écoles de cirque ne sont pas reprises dans le décret actuel, néanmoins leur développement tant numérique que qualitatif saute aux yeux. Cette croissance est tout d'abord due à leurs mérites. Malgré l'absence de soutien direct dans le cadre du décret, les écoles de cirque ont profité de l'intérêt et de l'impulsion créé par le décret. La manière dont elles ont pu se maintenir avec des moyens financiers limités est remarquable. Elles sont malheureusement parfois contraintes à instaurer des listes d'attentes, ce qui en limite l'accès à certains jeunes. Une politique de prix axée sur 'le cirque pour tous', l'importance de l'aspect social tant qu'artistique, et, entre autres, la professionnalisation, engendrent une forte pression. Le ministre en est conscient et souhaite étudier la possibilité de subventionner les écoles de cirque en modifiant le décret.

## 2.3 FORMATION CONTINUE

Le succès des écoles de cirque se traduit également par un succès des écoles supérieures de cirque. La part majeure des aides pour des formations continues a été octroyées à des jeunes qui ont en moyenne 20 ans et s'orientent, après leurs études secondaires, vers une école supérieure de cirque. Les artistes professionnels peuvent eux aussi se former ou se spécialiser et demander des aides. On constate ces deux dernières années une évolution dans les demandes. Là où elles concernaient principalement des baccalauréat, elles concernent à présent des baccalauréats combinés avec des formations spécifiques, ce qui constitue une évolution dans le domaine du cirque. À titre d'exemple, l'aide octroyée à deux Flamands en 2016 dans le cadre d'une formation en dramaturgie circassienne, une collaboration entre le Centre national des arts du cirque (France) et l'Ecole Supérieure des Arts du Cirque (Bruxelles), ainsi qu'une formation technique en 'rigging'

Ces formations illustrent l'évolution et la professionnalisation de la pratique circassienne, où l'attention se porte vers l'étude et l'application de processus et plus de sécurité. Près de 35% des étudiants subventionnés - majoritairement des hommes - ont par la suite introduit une demande d'aide à la création; ils sont devenus créateurs de cirque et sont restés actifs dans le secteur. La passion et la motivation des artistes circassiens sont souvent plus fortes que la réalité financière d'un domaine où les moyens sont limités.





Ces dernières années, on remarque une augmentation nette de l'aide à la création par rapport aux premières années du décret. Cette tendance s'explique par la vision de la commission, suivie par les autorités: accorder une grande importance à la création et étudier de près l'adéquation avec d'autres chapitres du décret (surtout les festivals) afin d'éliminer les disparités ; de ce fait, le pourcentage d'aide à la création a augmenté par rapport aux premières années. D'autre part, l'attention accrue pour le cirque en Flandre augmente sa croissance et facilite et stimule la création.

Le montant octroyé à la création est peu élevé par rapport au budget total du cirque. Un ensemble de facteurs l'explique:

- la fragilité financière à se lancer dans un spectacle de grande envergure ;
- l'incertitude artistique et administrative face à l'introduction d'une demande de subvention ;
- la réalité d'une communauté artistique limitée et récente ;
- le temps de création plus long que pour certains spectacles et le fait que les spectacles tournent plus longtemps
- de grands projets qui ont bénéficié d'au moins €50.000 de subventions durant ces neuf dernières années :
  - Collectif Malunés asbl
  - Nationaal Circus van Vlaanderen asbl (Circus Ronaldo)
  - Side-Show asbl
  - Circus Marcel asbl

## 2.6 ORGANISATIONS DE FESTIVALS DE CIRQUE

Les festivals de cirque connaissent un succès croissant en Flandre. Leur capacité à atteindre un public et à offrir des opportunités de jeu aux artistes leur confère une place de choix dans le décret du cirque. Au sein d'un contexte budgétaire tendu, il incombe au ministre et à la commission la lourde tâche de répartir judicieusement les subventions entre les différents chapitres du décret. Octroyer trop peu d'aide à la création peut causer une stagnation mais la diffusion a elle aussi besoin des moyens financiers nécessaires à la présentation des créations.

Les festivals subventionnés entre 2009 et 2017 se situent un peu partout en Flandre: Menin, Bruges, Roulers, Courtrai, Gand, Alost, Louvain, Anvers, Borgerhout, Wilrijk, Mol, Hasselt, Neerpelt. Les festivals jouent souvent un rôle de coproducteur et contribuent de la sorte, financièrement ou non, au processus de création de spectacles. Tout dépend de l'interprétation donnée par l'organisateur au terme de "coproduction", qui ne couvre pas seulement un apport en argent liquide mais concerne tout autant l'accueil en résidence, le pré-achat d'un spectacle, la mise à disposition de matériel ou d'un espace, l'encadrement, etc. Ces différentes interprétations compliquent la collecte de données exactes. De



## 2.9 PROJETS DE PROMOTION

Ce dispositif d'aide a pour but de promouvoir et de mettre en avant la politique du cirque en Flandre. Ces dernières années, seul un budget restreint a été octroyé à des projets de promotion. Ceci s'explique par:

- le maximum de deux projets par an, fixé par le décret ;
- le fait que ces projets sont les premiers à ne pas être retenus lorsque le budget est insuffisant ;
- le rôle important joué par le Centre du cirque en matière de promotion du cirque en Flandre.

Extreme Convention, - une réunion internationale d'artistes circassiens de tous âges et de tous niveaux, organisée par l'école de cirque anversoise Ell Circo D'ell Fuego asbl, - et deux publications, - plus précisément un livre sur l'histoire de la jonglerie en Belgique De Duif is dood et une étude de Not Standing portant sur les processus de création des spectacles de cirque, - constituent les projets de promotion majeurs.

## 2.10 CENTRE DU CIRQUE

Le Centre du cirque a pour mission de développer, soutenir et promouvoir le cirque en Flandre et reçoit une subvention à cet effet.

Le Centre du cirque est la seule organisation qui, dans le cadre du décret du cirque, bénéficie d'une subvention de fonctionnement sur base d'un plan de gestion de cinq ans. La tâche du Centre du cirque est fixée par le décret du cirque et concrétisée chaque année par le biais du rapport d'avancement. De 2009 à 2018, la subvention est restée la même ; suite à des restrictions, elle se situe en 2018 en dessous du niveau de départ en 2009. Seules les indexations ont causé un léger rétablissement après les coupures budgétaires de 2010 et 2011.

Comme mentionné ci-dessus, le Centre du cirque verse 10% de sa subvention annuelle aux écoles de cirque.

Le Centre du cirque remplit plusieurs rôles différents et investit également dans les créations flamandes. Le pourcentage de 2,6% mentionné dans l'infographie (une moyenne pour la période de 2009 à 2016) couvre uniquement l'aide à la création octroyée à des groupes de production issus des écoles de cirque. En outre, le Centre du cirque intervient de manière indirecte dans le soutien aux nouvelles créations grâce à des initiatives tels que des week-ends de coaching, un partenariat avec CircusNext, Smells Like Circus, le rapport annuel des programmeurs ou des master class destinées aux artistes. Le Centre du cirque facilite annuellement une quinzaine de créations à De Expeditie à Gand.



programmation au sein de ces institutions dépasse néanmoins le sujet de cette étude (limitée au décret du cirque) et n'est pas développée.

### 3.4 CRÉATION VERSUS DIFFUSION INTERNATIONALE

Les compagnies de cirque subventionnées pour la création d'un nouveau spectacle, introduisent fréquemment dans un deuxième temps une demande d'aide à la diffusion internationale. Presque toutes les organisations ayant obtenu une aide à la diffusion internationale entre 2009 et 2017 avaient au préalable été subventionnées pour la création d'un nouveau spectacle. Une nouvelle création ne fait pas automatiquement l'objet d'une tournée à l'étranger. Un spectacle existant et n'ayant pas bénéficié d'une aide à la création peut partir en tournée. Pour les premières années du décret, cette dynamique est évidente puisque les dates de création sont antérieures au décret du cirque.

Comparés par exemple aux compagnies de théâtre, les spectacles des artistes circassiens tournent sur des durées plus longues. De même, le processus de création du cirque est en général plus long que celui du théâtre. Amortir le coût des investissements dans une production relève donc de l'exploit, même si celle-ci connaît un grand succès. Une diffusion de longue durée, tant à l'échelle nationale qu'internationale, constitue donc un atout. Dans le meilleur des cas, les artistes tournent un spectacle existant et investissent leurs bénéfices dans une nouvelle création. En général, un spectacle gagne en qualité dans la durée. Il serait donc dommage de ne pas lui donner les moyens d'arriver à maturité.

### 3.5 CRÉATION VERSUS TOURNÉE NOMADE

Les cirques nomades créent eux aussi leurs propres spectacles car ils constituent l'essence de leur vie nomade. Ces dernières années, les cirques traditionnels voyageant de commune en commune et se produisant en régie propre ont uniquement été subventionnés pour des tournées nomades. D'autres cirques sous tente tournant en Flandre ont bénéficié d'aides tant à la création qu'à la diffusion.

### 3.6 LE CENTRE DU CIRQUE VERSUS LES AUTRES

Le lien entre le Centre du cirque et les autres volets du dispositif de subventions a été illustré à la rubrique 'Centre du cirque'. Il est évident qu'en tant que plate-forme, l'organisation entretient des relations avec l'ensemble du secteur et donc avec tous les volets du décret.

**Pour tout complément d'information concernant l'infographie:**

Machteld De Smedt

+322 553 41 94

[machteld.desmedt@vlaanderen.be](mailto:machteld.desmedt@vlaanderen.be)